

RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02550

Numéro SIREN : 449 811 470

Nom ou dénomination : 26 EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 12203



Désignation de l'entreprise		26 EVOLUTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000...)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	254 649		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	134 348		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	397 797	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	972		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	1 272		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	222 628		
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 922		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	71 913		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	373 707		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	771 504		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	373 707			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	972			

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 040 197	FB	FC	2 040 197	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF	
			FG		FH	FI	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	EJ	2 040 197	FK	FL	2 040 197	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	279	
	Autres produits (1) (11)				FQ	259	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	2 040 734
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 011 221	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(751)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	554 085	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	7 759	
	Salaires et traitements *				FY	195 325	
	Charges sociales (10)				FZ	89 721	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	5 433	
			- dotations aux provisions		GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC			
Autres charges (12)				GD			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GE	1 419	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GF	1 864 212	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GG	176 522	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	1 787	
	Différences positives de change				GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN	830	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GP	2 617	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ		
	Différences négatives de change				GR	122	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS	539	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GT		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GU	660	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GV	1 957	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	178 479	

④

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		26 EVOLUTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	6 900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	6 900	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 661	
	Donations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	2 696	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	4 204
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	48 336	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2 050 252
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 915 904
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	134 348
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	5 740
			– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	279
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Valeur nette actifs cédés		2 661		Produits exceptionnels	
Pénalités / amendes		35			
Produits de cession actifs				3 300	
Loyers				3 600	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 771 504,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 134 347,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/04/2018 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 46 712 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 035	11 707	8 035	11 707
Immobilisations corporelles	27 050	5 200	5 111	27 139
Immobilisations financières	5 700	2 166		7 866
TOTAL	40 785	19 073	13 146	46 712

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 14 692 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 035	1 637	8 035	1 637
Immobilisations corporelles	11 710	3 796	2 451	13 056
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	19 745	5 433	10 486	14 692

## 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet	11 707	1 637	10 070	de 1 à 3 ans
Matériel de transpor	14 921	4 056	10 865	de 2 à 5 ans
Mat.bureau &informat	11 158	8 800	2 358	de 2 à 10 ans
Mobilier	1 060	200	860	10 ans
TOTAL	38 846	14 692	24 153	

## 3.2 - Etat des créances = 281 840 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 366		6 366
Actif circulant & charges d'avance	275 474	275 474	
TOTAL	281 840	275 474	6 366

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 18 438 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	18 438
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	18 438

**3.4 - Charges constatées d'avance = 2 014 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	80,00	8 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	80,00	8 000

## 4.2 - Etat des dettes = 373 707 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	972	972		
Dettes financières diverses	1 272	1 272		
Fournisseurs	222 628	222 628		
Dettes fiscales & sociales	76 922	76 922		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	71 913	71 913		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	373 707	373 707		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 22 914 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	972
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 546
Dettes fiscales & sociales	13 396
Autres dettes	
TOTAL	22 914

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## 5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 040 197 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 058 645	100,90 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-18 448	-0,90 %
TOTAL	2 040 197	100,00 %

## 5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 48 336 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	176 522		176 522
Résultat financier	1 957		1 957
Résultat exceptionnel	4 204		4 204
Participation des salariés			
TOTAL	182 684	48 336	134 348

## 5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## 26 EVOLUTION

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 8 000 €  
Siège Social : 59 Avenue Carnot  
94230 CACHAN  
RCS CRETEIL 449 811 470

---

COPIE CERTIFIEE CONFORME

<p><b>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 MAI 2018</b></p>
---

L'an deux mil dix huit,  
Et le trente mai à dix heures,

Les associés de la SAS 26 EVOLUTION au capital de 8 000 €, divisé en 100 actions de 80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean Baptiste MAS préside la séance en qualité de Président

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✓ La feuille de présence et la liste des associés,
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- ✓ Le rapport de gestion du Président,
- ✓ Le rapport spécial du Président sur les conventions,
- ✓ Un exemplaire des statuts de la société,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il déclare que les documents visés ci-dessus ont été mis à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Rapport de gestion du Président;
- ✓ Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce et approbation desdites conventions,
- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus du Président
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Questions diverses.
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide la distribution d'un dividende de 160 000 € dont 134 347,81 € proviennent du résultat de l'exercice 2017 et 25 652,19 € sont prélevés sur le compte « report à nouveau ».

Ce qui aura pour effet de porter le compte « report à nouveau » à 228 997,08 €

En conséquence, le dividende sera réparti comme suit :

- Monsieur Jean Baptiste MAS, propriétaire de 2 actions ..... 3 200 €
- SAS L2I, propriétaire de 198 actions .....156 800 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
31/12/2016	100 000,00 €
31/12/2015	40 000,00 €
31/12/2014	0,00 €

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2 du même code.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

***L'Assemblée a été informée qu'il est possible à compter de ce dividende, de procéder soit à l'imposition au barème à l'impôt sur le revenu, soit à l'imposition forfaitaire dite « flat tax » de 30% comprenant la CSG de 17,2%.***

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve ce rapport à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.

**Le Président**